



# Koninklijke Kynologische Unie Sint-Hubertus Union Royale Cynologique Saint-Hubert



Vergadering der Afgevaardigden  
Délégués

Assemblée des

**Obédience FCI Sectie / Section 4D**  
VZ/Pr. Close Christine - Sec. Deplancke Jean Pierre - Adj Sec. Cattrysse Rudy

## **CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION** **DU Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE VDA-ADD »** **EDITION 2018**

### **OPEN „BELGIAN WINNER OBEDIENCE“ VDA-ADD**

#### **CAHIER DES CHARGES**

##### **A.- DISPOSITIONS GENERALES**

###### **I.- Dénomination**

- 1.- Le concours porte le nom de Open «BELGIAN OPEN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD (OBb-OB1-OB2-OB3 de l'ADD) OB3 peut mais n'est pas requis avec CAC ou CACIOB.
- 2.- Dans le Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD le vainqueur pourra porter le titre de vainqueur du Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD du millésime.  
(Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD OUVERT 20..).

###### **II. Organisation**

- 1.- L'attribution de l'organisation d'un Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD se fera par la AdD.  
Elle sera confiée à une société/club ou à une association libre de clubs. En cas d'association de clubs ceux-ci seront considérés comme solidairement responsables et devront désigner ensemble un comité exécutif qui sera responsable vis-à-vis de ces clubs et de la ADD.
- 2.- Elle se fera autant que possible à tour de rôle, par province. (Les demandes de sociétés organisatrices sont à adresser au secrétariat général de l'ADD et à la section concernée avant le 1er septembre de l'année précédente).
- 3.- Les terrains doivent être en tous points conformes aux règlements de la discipline disputée. Dans la mesure des possibilités et pour avantager une bonne propagande, les terrains seront situés aux abords d'une importante agglomération.
- 4.- Le Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD se déroulera sur un terrain approprié, approuvé par la section 4D. De toute façon, le terrain devra être de +/- 1000 m<sup>2</sup> (40mx25m) terrain extérieur et 600 m<sup>2</sup> (30mx20m) en salle.
- 5.- Il ne pourra être disputé d'autres concours de la même discipline le jour du Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD même si celui-ci est d'une catégorie différente.
- 6.- La Section 4D désigne les juges et propose les juges à l'AdD, mais les invitations seront faites par le comité organisateur, qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour les accueillir. Les stewards seront désignés en concertation avec la section 4D.
- 7.- Le Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD sera organisé en une seule journée. Uniquement les indemnités prévues de façon générale par l'URCS. peuvent être réclamées, sur base de 0,35 cent le Km et 35 € par jour de prestation pour les juges, et de 0,25 cent le Km pour les stewards à l'exclusion de tous les frais supplémentaires (téléphone, bar, etc...)
- 8.- Les juges seront à 2 en OB3
- 9.- Les fonctionnaires non-repris au point 6 ci-dessus seront en principe désignés par le Comité organisateur.





# Koninklijke Kynologische Unie Sint-Hubertus Union Royale Cynologique Saint-Hubert



Vergadering der Afgevaardigden  
Délégués

Assemblée des

## Obédience FCI Sectie / Section 4D

VZ/Pr. Close Christine - Sec. Deplancke Jean Pierre - Adj Sec. Cattrysse Rudy

### III.- Délégué officiel de l'ADD.

1°) ADD. désignera un délégué officiel, qui veillera à ce que l'organisation se déroule en conformité avec le présent cahier des charges et les règlements de l'Add. En tant que tel, il aura pleins pouvoirs pour contrôler les différentes phases préparatoires ainsi que les réalisations sur place. Il fera appel à la section 4D à qu'il pourra déléguer des tâches techniques. Ses frais de déplacement et de séjour sont à charge de la ADD.

2°) A la réception de la lettre d'attribution, le comité organisateur se met en rapport avec le délégué indiqué endéans la huitaine pour établir ensemble l'organisation et le calendrier des préparatifs, ainsi que la répartition des tâches selon le calendrier suivant :

- invitation Juges et Personnel : à la réception des renseignements de l'Add. et maximum 8 jours après
- Affiches : minimum 3 mois avant le concours
- Le parcours du concours doit être disponible 2 semaines avant le concours
- Envoi des bulletins d'inscriptions : minimum 2 mois avant le concours.
- Clôture des inscriptions : le 3ème vendredi avant le concours (à l'adresse du délégué officiel de la ADD. et du Secrétaire de la Section compétente).

3°) Le jour du concours, le délégué fait l'appel des concurrents et le tirage au sort selon la liste officielle des participants de l'ADD.

4°) Le délégué s'assure de ce que les exercices sont conformes au règlement.

5°) Il prend connaissance des feuilles de pointage et résultats officiels, qu'il contresigne.

6°) Le Comité organisateur présentera au délégué pour accord le projet ou l'épreuve des imprimés avant de les faire exécuter. De même, il signera un exemplaire du cahier des charges pour acceptation. Ce faisant, il prend la responsabilité de mener l'organisation à bonne fin.

### IV. Inscriptions.

1.- Chaque saison sportive se termine le 15 août et débute le 16 août.

2.- Tous les chiens avec ou sans pedigree sont admis au Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD, il n'y a aucun critères de sélection prévus pour pouvoir y participer.

3.- Les inscriptions des chiens seront envoyées au responsable de la section 4D.

4.- La section 4D établira un bulletin d'inscription reprenant les dispositions générales et celles particulières à la discipline, ainsi que la date de clôture. Ce formulaire sera envoyé par la section au comité organisateur qui devra le mettre à disposition de tous les participants au minimum deux mois avant la manifestation. Ces bulletins seront mis à la disposition des concurrents au moins 2 mois avant la manifestation.

5.- Les mâles monorchides ou cryptorchides sont admis. Les chiennes en chasse seront admises à la fin. En dehors de leur prestation, elles seront soigneusement tenues éloignées des autres concurrents pendant toute la journée.

6.- Toute la journée de le Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD comptera un minimum de 8 inscriptions valables.

7.- Ce concours est ouvert à tous, y compris aux joueurs provenant de l'étranger.

8.- Le Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE » VDA-ADD sera attribué à la première place de chaque grade. Le premier participant belge classé, qui n'a pas obtenu la première place recevra le prix «BELGIAN TROPHY OBEDIENCE VDA-ADD »

9.- Le prix de l'inscription s'élève au max. à 15€ pour les grades OBb OB1 et OB2 et max. 20€ pour les grades 3.

### V. Divers

1.- Le C.O. enverra deux exemplaires de tous les imprimés à la ADD., au délégué officiel et à la Section 4D.

2.- Il y a lieu de prévoir un contrôle vétérinaire pour tous les participants avant le tirage au sort.



# Koninklijke Kynologische Unie Sint-Hubertus Union Royale Cynologique Saint-Hubert



Vergadering der Afgevaardigden  
Délégués

Assemblée des

## Obedience FCI Sectie / Section 4D

VZ/Pr. Close Christine - Sec. Deplancke Jean Pierre - Adj Sec. Cattrysse Rudy

- 3.-Les bulletins d'inscriptions, les affiches, les programmes ainsi que toutes communications importantes, seront établis dans les deux principales langues nationales ainsi qu'en anglais.
- 4.-La pause de midi pour le personnel et les participants ne pourra pas dépasser une heure.
- 5.-Le C.O. veillera à ce que la remise des prix commence au plus tard à 18 heures.
- 6.-Le C.O. adressera une invitation aux membres du Conseil d'administration de la S.R.S.H. et du Comité de l'A.d.D., ainsi qu'au Bureau de la Section concernée.
- 7.-Il est interdit de servir ou d'offrir des boissons alcoolisées pendant les concours aux juges, même pendant les pauses.
- 8.-Le CO prévoira un parking séparé, surveillé et calme, spécialement réservé aux joueurs. Il sera de préférence ombragé.  
Le CO prévoira des seaux d'eau fraîche pendant toute la durée de la manifestation, aussi bien sur le parking qu'en dehors de la clôture du terrain, de façon à ce que les chiens puissent boire à tout moment. Le CO prévoira un distributeur gratuit de sachets près du terrain et sur le parking de façon à ce que les conducteurs puissent ramasser les excréments de leur chien.
- 9.-Le tirage au sort pour le passage des chiens aura lieu à 8 heures 30.

### VI.-Participants

- 1.-Pendant la manifestation, les participants sont responsables de la propreté du site (terrain, parking, etc...).
- 2.-Durant toute la manifestation, donc aussi bien avant, pendant et après le concours, les participants resteront polis et corrects. Une infraction à cette règle vis-à-vis du jury, des organisateurs et/ou officiels peut donner lieu à l'exclusion et à l'annulation des résultats obtenus.
- 3.-L'emploi de colliers à pointes, de colliers électriques ou la maltraitance du chien pendant toute la manifestation, amènera à l'exclusion du conducteur et de ses chiens et à l'annulation des résultats obtenus.
- 4.-Les jouets et nourriture sont interdits sur le terrain pendant toute la durée du concours.
- 5.-Si des infractions sont commises contre les points 2 et 3 ci-dessus pendant la manifestation, un rapport des faits sera rédigé.

### VII.- DISPOSITIONS PARTICULIERES

#### Open «BELGIAN WINNER OBEDIENCE» VDA-ADD.

- 5.-Date : en principe tous les samedis ou dimanches sont bons entre le 1 Avril et le 30 juin si la demande a été introduite à temps à l'ADD .

**Tout cas non prévu par ce cahier des charges sera résolu par le Conseil d'administration de la ADD**

